CEJA
Centre d'Etudes
Juridiques Africaines

Organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU

Conseil des droits de l'Homme – 59ème session

Point 3 - Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays

Date : 23 juin 2025

Intervenante : Fanny Geiger

Soutenir l'adaptation et la résilience des communautés face aux déplacements climatiques en Afrique

Monsieur le Président,

Le Centre d'Études Juridiques Africaines (CEJA) est profondément préoccupé par la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en particulier celles contraintes de fuir en raison des effets du changement climatique.

Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale, si les déplacements de population sont souvent liés à des conflits, les conséquences du changement climatique deviennent un facteur majeur de déplacement interne[1]. Ce phénomène s'accélère car en 2024, le nombre de déplacés climatiques a augmenté de 29 % par rapport à l'année précédente, contre 10 % pour les déplacés dus aux conflits[2].

Face à cette réalité, la résilience des communautés, c'est-à-dire leur capacité à s'adapter et à surmonter les chocs climatiques, est essentielle pour limiter les déplacements forcés. Au Kenya, l'adoption de l'élevage de chameaux, plus résistants à la sécheresse, par les éleveurs de Kajiado

[1]Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, Conseil des droits de l'homme, Cinquante-neuvième session, A/79/334, 2 septembre 2024, p. 18 (https://www.girlsrightsplatform.org/api/files/1731277025350ewl0xqivkc8.pdf, consulté le 12 juin 2025)

[2]Internal displacement monitoring centre, 2025 Global Report on Internal Displacement, p. 7 (https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2025/, consulté le 12 juin 2025)

Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA)
Rue Marguerite-Dellenbach 7
CH-1205 Genève
Tél : +41 76 594 73 88
E-Mail : info@ceja.ch

illustre comment des solutions innovantes peuvent offrir des alternatives durables aux populations vulnérables[3].

Ces initiatives restent trop rares à l'échelle du continent. Le CEJA invite donc les États africains à soutenir ces efforts d'adaptation et à adopter des stratégies nationales pour prévenir les déplacements internes liés au climat, tout en renforçant les infrastructures de paix, conformément aux recommandations internationales et aux cadres du Nouvel Agenda pour la paix[4] mais aussi de l'Agenda 2063 de l'Union africaine[5].

Merci pour votre attention.

[3]HEBEISEN. Z, « *Chameaux et changements climatiques: Les géants inébranlables du Kenya* », VSF-Suisse, 2023 (https://www.vsf-suisse.org/wordpress5/wp-content/uploads/2023/12/SAT_12_2023_VSF-frz-DEF-1.pdf, consulté le 12 juin 2025).

[4] Assemblée générale des Nations Unies, « *Nouvel Agenda pour la paix* », 2023 (https://press.un.org/fr/2023/sgsm21885.doc.htm, consulté le 12 juin 2025)

[5]Union africaine, « *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* », 2015 (https://au.int/sites/default/files/documents/36204-doc-agenda2063_popular_version_fr.pdf, consulté le 12 juin 2025)